

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription « CO'LIDAYS »

2017 - 2018

Association L'Entrepôt

Stages pluridisciplinaires (découverte de trois activités artistiques par jour)
Accueil sur 2 jours de 8h30 à 17h
pour un groupe d'enfants de 5 à 9 ans et pour un groupe d'ados de 10 à 14 ans.

Pendant les vacances de Toussaint,

23 et 24 octobre 2017 : Pour les enfants : yoga, théâtre et danse contemporaine
Pour les ados : danse contemporaine, yoga et couture-crédation

30 et 31 octobre 2017 : Pour les enfants : musique, danse africaine et cirque
Pour les ados : chant, aromathérapie et cirque

Pendant les vacances d'hiver,

26 et 27 février 2018 : Pour les enfants : arts plastiques, flamenco et cirque
Pour les ados : kendo, arts plastiques et hip hop

5 et 6 mars 2018 : Pour les enfants : chant et kinésiologie, théâtre et danse contemporaine
Pour les ados : danse contemporaine, aromathérapie et théâtre

Pendant les vacances de Pâques,

23 et 24 avril 2018 : Pour les enfants : arts plastiques, danse africaine et théâtre
Pour les ados : théâtre, cirque et chant

Tarif : 79€ les deux jours (- 5% pour les fratries)

Contact et infos : 04 42 58 29 96 / lentrepot.venelles@orange.fr

Les activités se pratiquent pieds nus ou en chaussettes, en tenue souple et confortable.
A prévoir : un pique-nique et une bouteille d'eau !

Vous trouverez au verso un règlement intérieur. Merci d'avance pour le respect du lieu et des autres utilisateurs.

L'Entrepôt est affilié aux chèques-vacances et coupons sport ANCV, au dispositif Lattitude13 du département et également au Pass'loisirs du CCAS de la ville de Venelles
En outre, pensez à vous renseigner auprès de votre employeur des avantages dont vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive de vos enfants.

Nous vous souhaitons de très bons moments parmi nous !

Le collectif de l'Entrepôt

Association L'ENTREPOT

Espace Chorégraphique et Culturel
Venelles-Pays d'Aix

L'Entrepôt a pour objectifs la gestion et la coordination du lieu « l'Entrepôt, Espace chorégraphique et culturel ».
L'association en assure son bon fonctionnement.

Elle offre des conditions de travail adaptées aux besoins de ses résidents.

Et s'engage à offrir à tous les publics une cohérence artistique et des propositions de qualité autour du spectacle vivant et des activités parallèles.

L'Entrepôt est constitué d'associations « partenaires résidentes », qui proposent des activités. Chaque résident est entièrement responsable des agissements de ses adhérents au sein du site. Chaque résident et tous ses adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement intérieur ci-dessous.

REGLEMENT INTERIEUR

Règles de vie commune :

L'Entrepôt est un lieu de travail, de convivialité, de plaisir et d'exigence.

A chaque entrée dans l'Entrepôt, la discrétion est exigée. Quand le rideau rouge est fermé, un cours a lieu de l'autre côté, et chacun s'engage à respecter le travail des autres.

Tous les adhérents de chaque association s'engagent à adopter un comportement sérieux et sensible au sein du lieu. La vente de confiseries et boissons se fait en confiance sur le comptoir de l'entrée principale par un paiement en tirelire.

Les sanitaires et vestiaires se doivent d'être laissés propres.

L'accès à la cuisine se fait sous la responsabilité du résident, et elle doit toujours être laissée propre.

LES CHAUSSURES SONT INTERDITES DANS LES 3 SALLES DE TRAVAIL (sauf aménagements à préciser)

Toute nourriture y est aussi interdite.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours,

Il est INTERDIT de FUMER dans tous les espaces,

Il est interdit d'y introduire des animaux.

L'utilisation du matériel sono, vidéo, des chauffages... est strictement réservée au résident, non à ses adhérents.

IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COPROPRIETE.

Seules les places situées après la ligne blanche, devant les deux salles de L'Entrepôt, sont autorisées.

Sécurité :

Toute personne entrant dans l'Entrepôt est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.

Responsabilité :

L'Entrepôt ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Mineurs :

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents.

Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, l'Entrepôt et les associations résidentes ne pouvant être tenus pour responsable.

L'Entrepôt se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur. Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations.

Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.

**FICHE INSCRIPTION 2016-2017
ASSOCIATION L'ENTREPOT**

CO'LIDAYS

Dates choisies :

23 et 24 octobre 2017

26 et 27 février 2018

23 et 24 avril 2018

30 et 31 octobre 2017

5 et 6 mars 2018

Enfant

Ado

Nom et prénom du participant :

Nom et prénom du parent :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (merci de l'écrire EN MAJUSCULE) :

Date de naissance du participant :

Votre adresse mail sera utilisée par l'Entrepôt pour être tenu au courant d'informations importantes.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS DE MAILS, MERCI DE NOUS LE FAIRE SAVOIR AU PLUS TOT pour que nous puissions vérifier votre adresse.

A FOURNIR :

- Le règlement de la cotisation (à l'ordre de l'Entrepôt) : 79€
- Le règlement (par chèque ou espèces) de votre adhésion à l'Entrepôt (prix libre min 1€)

Observations particulières que vous jugez utile de nous indiquer :

Dans le cadre des activités de l'Entrepôt (cours, spectacles ...), vous ou votre enfant peut être amené à être photographié et filmé.

Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans le cadre de documents de communication internes et externes, des films des spectacles de fin d'année et de publications éventuelles dans la presse.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation.

Si vous êtes contre cette proposition, merci de nous en faire part par courrier :

Association l'Entrepôt 5 av des Ribas 13770 Venelles

J'ai lu les informations pratiques et le règlement intérieur de l'Entrepôt et je m'engage à les respecter. J'ai noté que le remboursement n'est possible que pour raisons médicale, professionnelle ou d'un changement d'adresse à plus de 25km sur justificatif.

Nom, qualité, et signature :